

DEPARTEMENT
Loir et cher
CANTON
Romorantin-Lanthenay
COMMUNE
Romorantin-Lanthenay

ARRETE DU MAIRE

OBJET : Libertés Publiques et Pouvoirs de Police : Autres Actes Règlementaires
 Travaux réseau France Télécom – Rue Maurice Sagnole
Prolongation de l'arrêté n° 179/2024 du 12/03/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-24, L 2213-1 et L 2213-2 ;
 Vu le Code de la route ;
 Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation routière ;
 Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 6^{ème} et 8^{ème} parties ;
 Vu la loi n° 82 – 213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, et des Régions ;
 Vu la demande de l'Entreprise AQUALIA, 5 Rue Nicolas Appert – 41700 Contres, pour prolonger l'arrêté n° 179/2024 du 12/03/2024 ;
 Considérant qu'il est nécessaire de prolonger les dates des travaux à l'article n°1 de l'arrêté n° 179/2024 du 12/03/2024 afin que l'Entreprise puisse terminer ses travaux ;
 Considérant qu'il est nécessaire de régler la circulation et le stationnement afin de permettre des travaux sur réseau France Télécom – Rue Maurice Sagnole, du jeudi 04 avril 2024 au vendredi 12 avril 2024 ;
 Afin de préserver la sécurité publique ;

- A R R E T E -

Article 1 : La date de fin de l'arrêté stipulée à l'article n°1 de l'arrêté n° 179/2024 est prolongée du jeudi 04 avril 2024 au vendredi 12 avril 2024 ;
 Les autres prescriptions de l'arrêté sont maintenues ;

Article 2 : Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Le Maire, Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte Publié ou notifié le 28 MARS 2024

A ROMORANTIN-LANTHENAY, le 25 mars 2024

Par déléation du Maire,
 L'Adjoint,



Philippe SEGUIN

Date de mise en ligne sur le site internet : 02 AVR 2024